

SÉ'OU DA MAFSÉKÈT

TÉHÉRA N

TEMPLE

MIAMI

BETH HAMI KDACH

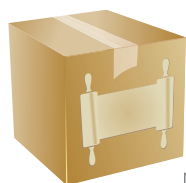
POUTINE

TIKOUN RA'HEL

CORONAVIRUS

PEREK CHIRA

RUSSIE



Torah-Box

n°157 | 14 Juillet 2021 | 5 Av 5781 | Devarim

M A G A Z I N E



Herzog
prête serment
et devient
le 11ème
président
d'Israël
> p.8



Ticha Béav -
La haine
n'est
jamais
"gratuite"
> p.22



**Questions-
Réponses**
sur Jeûne
du 9 Av
> p.26

**LIVRAISON
GRATUITE**



**NOUVEAU POINT DE VENTE
SUR TALPIOT**

HALAVI ET PARVÉ

Pains frais
Viennoiseries
Fromage français
à la coupe
Gâteaux pur beurre

Épicerie
Vin français et autres
Salades maison
pour Chabbat

Sélection Parvé
Tarama, Boutargue
Saumon fumé
ou mariné
de premier choix

ORGANISATION DE
PETITS DEJEUNER
BRIT MILAH
BAR MITSVAH
BRUNCH



**SPÉCIAL
PETIT
DÉJEUNER**

FORMULE CHAQUE JOUR
Café • Viennoiserie



18SH



YAD HAROUTSIM 16 TALPIOT. JÉRUSALEM HALAVI ET PARVÉ
02-66 31 353 / EMEK REFAIM 32. JÉRUSALEM HALAVI



CALENDRIER DE LA SEMAINE

14 au 20 Juillet 2021

**Mercredi
14 Juillet
5 Av**

Daf Hayomi Soucca 7
Michna Yomit Taharot 9-2
Limoud au féminin n°305

**Jeudi
15 Juillet
6 Av**

Daf Hayomi Soucca 8
Michna Yomit Taharot 9-4
Limoud au féminin n°306

**Vendredi
16 Juillet
7 Av**

Daf Hayomi Soucca 9
Michna Yomit Taharot 9-6
Limoud au féminin n°307

**Samedi
17 Juillet
8 Av**

 **Parachat Devarim**
Daf Hayomi Soucca 10
Michna Yomit Taharot 9-8
Limoud au féminin n°308

**Dimanche
18 Juillet
9 Av**

 **Jeûne du 9 Av**
Daf Hayomi Soucca 11
Michna Yomit Taharot 10-1
Limoud au féminin n°999

**Lundi
19 Juillet
10 Av**

Daf Hayomi Soucca 12
Michna Yomit Taharot 10-3
Limoud au féminin n°310

**Mardi
20 Juillet
11 Av**

Daf Hayomi Soucca 13
Michna Yomit Taharot 10-5
Limoud au féminin n°311



Mercredi 14 Juillet

Rav Moché Ben-Tov
Rav 'Haïm Ozer Grodzinsky
Rav Itshak Louria (Ari Zal)
Rav Moché Haddad



Samedi 17 Juillet

Rav Shimon Aharon Aggassi



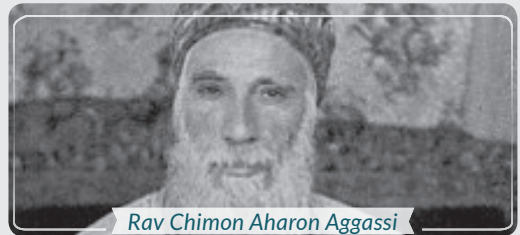
Dimanche 18 Juillet

Rav Yaakov Itshak Halévi ('hozé De Lublin)



Lundi 19 Juillet

Rav Itshak Abarbanel



Rav Chimon Aharon Aggassi



Horaires du Chabbath

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Entrée	19:05	19:27	19:27	19:28
Sortie	20:26	20:29	20:29	20:30



Horaires du Jeûne

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Entrée	19:44	19:47	19:47	19:47
Sortie	20:18	20:21	20:20	20:21



Zmanim du 17 Juillet

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Nets	05:46	05:47	05:48	05:46
Fin du Chéma (2)	09:15	09:16	09:17	09:16
'Hatsot	12:45	12:47	12:48	12:47
Chkia	19:44	19:47	19:47	19:47

Toute l'équipe de Torah-Box Magazine vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous pour son prochain numéro le 18 Août 2021 !

Responsable Publication : David Choukroun - **Rédacteurs :** Rav Daniel Scemama, Elyssia Boukobza, Rav Yossef-Haïm Sitruk, Jocelyne Scemama, Esther Jungreis, Rav Gabriel Dayan, Rav Avraham Garcia, Rav Freddy Elbaze, Rav Emmanuel Bensimon, Rav Chlomo Teboul, Rav Itshak Zilberstein, SOS Cuisine - **Mise en page :** Dafna Uzan - **Secrétariat :** 077.466.03.32 - **Publicité :** Daniel (daniel26mag@gmail.com) / 054-24-34-306
Distribution : diffusion@torah-box.com

- Les annonces publicitaires sont la responsabilité de leurs annonceurs
- Ce magazine contient des enseignements de Torah, ne pas le jeter dans une poubelle
 - Pour toute remarque ou conseil : support@torah-box.com

Spécial pour l'année 5782

בס"ד

Institut
Veshaveta haarets



Une mitsva exceptionnelle
à portée de main !

la SHEMITA

grande
SÉGOULA
pour la
parnassa

*L'année de la shemita arrive à grands pas,
c'est l'occasion de saisir l'opportunité d'accomplir
cette mitsva de laisser reposer sa terre agricole !*

L'institut **Véshaveta Haarets** vous permet d'acheter facilement une ou plusieurs parcelles agricoles en Terre Sainte pour l'année de shemita (5782)

- vous accomplissez la mitsva de shemita, qui est une grande ségoula pour la réussite matérielle !
- et par la même occasion, vous empêcher des agriculteurs juifs de transgresser cette mitsva !



Avec le soutien du Gadol Hador Rav Haïm Kanyeviski chlita :

«L'institut **Veshaveta Haarets** travaille consciencieusement, celui qui participe à la mistva **ne manquera de rien matériellement !!**»

Package 1 m²



Parcelle de terre agricole
de 1m², (soit 4 amot²) pour
seulement :

8,50 € x 12 mois
soit un total de 102 €.

Vous recevez 1 contrat d'acquisition
par courrier avec le lieu et
l'emplacement exacts de la parcelle

Package 2 m²



Parcelle de terre agricole
de 2m², (soit 8 amot²) pour
seulement :

15 € x 12 mois
soit un total de 180 €

Vous recevez 2 contrats d'acquisition
par courrier avec le lieu et
l'emplacement exacts des parcelles

Package 10 m²



"Partenaire"
Parcelle de terre agricole de
10m², (soit 40 amot²) pour
seulement :

64 € x 12 mois
soit un total de 768 €

Vous recevez 10 contrats d'acquisition
par courrier avec le lieu et
l'emplacement exacts des parcelles

Institut
Veshaveta haarets



Paieement sécurisé en ligne sur notre site web

www.shemita.co.il

ou par tél.  (+33) 09 73 05 08 05

tél.  (+972) 077 336 24 57





Constamment dans la joie, même à cette période ?



En ce début du mois de Av, à quelques jours du jeûne de *Tich'a Béav*, période où l'on a l'habitude de s'abstenir de toute expression de joie en souvenir de la destruction du Temple, parler de joie semble incongru. Et pourtant ! Nous lisons pendant le jour du jeûne le livre des Lamentations (*Eikha*) écrit par le prophète Yirmiyahou, qui décrit les calamités qui touchèrent nos ancêtres lors de la destruction du Temple.

Or nos Sages nous enseignent que la prophétie ne peut résider sur une personne que si elle se trouve dans la joie, ce qui implique que Yirmiyahou écrivit son livre en état de *Sim'ha* puisqu'il s'agissait d'une prophétie ! (Dans le même esprit, Ya'akov Avinou se vit retirer l'esprit divin pendant les 22 ans durant lesquels il était accablé par la perte de son fils ; il ne le retrouva que lorsqu'il apprit que Yossef était en vie et qu'une immense joie l'emplit.) Dès lors, la question se pose : comment peut-on se lamenter (et écrire Les Lamentations !) dans la joie, deux sentiments apparemment complètement contradictoires ?!

En vérité, ressentir de la joie dans le cœur est un besoin naturel : elle représente la vie, l'espoir et la certitude d'être protégé. C'est le fondement de la *Emouna* et de même qu'un homme ne peut vivre sans foi, de même il doit être joyeux constamment, la tristesse étant l'expression du doute ou pire, de la négation de l'omniprésence de Dieu dans la destinée humaine. C'est pourquoi la *Hassidout* de façon générale, et Breslev plus particulièrement, a mis l'accent sur la joie – comme préparation à la *Téchouva* et aux *Mitsvot* – et mis en garde contre la tristesse.

Durant ces 3 semaines de "temps lourds", il est possible que nous ressentions du regret, de la nostalgie d'une époque faste, prenant conscience de notre état actuel où

l'honneur de la Torah est bafoué. Les lois de deuil engendrent ces sentiments et peuvent même nous amener à de la tristesse. Nos Maîtres, conscients des dangers de la mélancolie, nous mettent en garde de ne pas y sombrer, car au lieu de grandir et de désirer revenir vers Dieu comme aux temps anciens, on risquerait de s'enfoncer dans le désespoir et de tomber encore plus bas en délaissant ce qu'on a accompli, brisé par la tristesse qui nous envahit.

Lorsque nos Sages ont demandé de diminuer la joie pendant ces jours-là, ils n'ont parlé que d'actes extérieurs, comme d'acheter des nouveaux objets ou vêtements, jouer de la musique, etc., car cela représenterait une forme d'irrespect pour le souvenir du Temple. Mais leur intention n'a jamais été d'éradiquer la joie naturelle qui réside dans le cœur.

Par ailleurs, *Tich'a Béav* est appelé "*Mo'ed*" un jour de fête, comme pour nous annoncer que ce jour se transformera en jour d'allégresse. Rabbi 'Akiva, en apercevant un renard sortant du Saint des Saints (*Kodech Hakodachim*), l'endroit le plus saint du Temple, se réjouit : en s'appuyant sur une prophétie, il voyait émerger de cette vision désolante les prémices du retour à Sion (*Makot* 24b). Rabbi Yo'hanan Ben Zakay, qui assista à la destruction du Temple, institua pour sa part des lois mettant en évidence l'espoir de sa rapide reconstruction (*Soucca* 41a). C'est cela l'esprit juif : voir dans la désolation les prémices du renouvellement.

Nous souhaitons voir se réaliser cette prophétie écrite par David *Hamelekh* dans les Psaumes décrivant les jours où "le rire remplira notre bouche et nos lèvres les paroles d'allégresse" (*Téhilim* 126,2).

Bim'héra Béyamenou, pour très bientôt ! Amen.

Rav Daniel Scemama

Coronavirus : Nombre de cas stables, tous ceux qui entrent en Israël assignés à l'isolation pour 24h



La fin de semaine passée a indiqué une légère stabilisation du nombre quotidien de contaminations au covid-19 en Israël. 450 nouveaux cas étaient enregistrés vendredi, contre 500 quotidiens les 3 jours précédents. Les autorités sanitaires ont prévenu que, sans nouvelles restrictions, le nombre de cas graves risque d'augmenter à 300 ou 400 dans les deux mois, a rapporté vendredi le site d'information Walla.

En parallèle, le ministère de la santé a annoncé vendredi que tous les voyageurs, y

compris les vaccinés et les rétablis du virus, devront s'isoler 24h à leur arrivée dans le pays, à partir de vendredi 16 juillet.

Les personnes revenant de 16 pays à haut risque devront quant à elles s'isoler 14 jours, ou 10 jours avec deux tests négatifs.

Le ministère de la Santé a également mis à jour la liste des pays vers lesquels les Israéliens n'ont pas le droit de voyager, sauf dérogation spéciale. Il s'agit de l'Ouzbékistan, de l'Argentine, de la Biélorussie, du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, du Mexique et de la Russie.

Les Israéliens de retour après avoir visité l'un de ces pays s'exposent à une amende de 5 000 NIS (1250 €) et devront être placés en quarantaine jusqu'à l'obtention d'un test négatif valide.



*Luna
Barros*
-since 1947-

Collection 2021
Nouveau!!

Collection silver
1 paire à 280 sh | 2 paires à 500 sh

Collection Gold et Premium
50% sur la deuxième paire

**CHAUSSURES
A LA FRANCAISE
100% CUIR-
Semelles
cousues-
Fait main**

Pour plus d'informations : 054-713-9015 Mail : lunabshoes@gmail.com

Heure d'ouverture: 111, A Rue Harav Ouziel (en face de la boulangerie Néhamà - A gauche de la Makolét)
Dimanche-Jeudi 13:00-15:30 | 16:30-20:00 Vendredi 10:00 - Jusqu'à Hatsot

9 condamnations de réclusion ferme pour les agresseurs de la famille Pinto à Livry-Gargan

La cour d'assises de la Seine-Saint-Denis a condamné à des peines allant de 4 à 12 ans de prison ferme les 9 coupables de la violente séquestration de la famille Pinto puis le recel de leurs biens sur fond d'antisémitisme. L'agression avait eut lieu le 8 septembre 2017 à Livry-Gargan en Seine-Saint-Denis. Les malfrats s'en étaient pris à

Mireille Pinto, 75 ans, son mari Roger, 85 ans et personnage influent de la communauté juive, ainsi qu'à leur fils de 52 ans. Ils les avaient menacés à l'arme blanche et avaient saccagé leur villa à la recherche d'argent, ne repartant finalement qu'avec 500 euros en espèces et quelques bijoux, dont certains arrachés du coup de la septuagénaire.

Sécheresse : Israël va vendre 50 millions de m³ d'eau à la Jordanie

Dans ce qui semble être une tentative de rétablir des liens normatifs, Israël s'est engagé à vendre 50 millions de m³ d'eau à la Jordanie, en proie à une période de sécheresse sans précédent. Cet accord a été conclu lors d'une rencontre en Jordanie entre le chef de la diplomatie israélienne Yaïr Lapid et son homologue



jordanien Ayman Safadi. Il s'agissait de la première rencontre avec Amman depuis la formation du nouveau gouvernement. Si Lapid a cherché à rétablir la relation, une mise en garde jordanienne concernant de possibles "crimes de guerre" israéliens à Jérusalem a indiqué que l'objectif était loin d'être atteint.



BRIGHTON

PRÊT-À-PORTER MASCULIN À PRIX FABRICANT JÉRUSALEM - PARIS

NOUVELLE COLLECTION PRINTEMPS-ÉTÉ 2021

Spécial
Mariages & Cérémonies

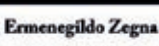
Smoking satin · Chemise col papillon · Noeud papillon satin

VOTRE BOUTIQUE LUXE À JÉRUSALEM DEPUIS 15 ANS

COSTUMES - CHAUSSURES - CHEMISES - ACCESSOIRES - RETOUCHES SUR PLACE

SHOW-ROOM : 14, Rehov Bayit Vegan, Tél : 02.622.18.99 - 0547.606.302 Dim-Jeu : 13h00-20h30, Ven : 9h-14h







Lors de la convention des rabbins français à Strasbourg, le PM slovène s'engage en faveur de la Ché'hita et de la Brit-Mila

Une centaine de rabbins français, dirigés par le grand-rabbin de France 'Haïm Korsia, ont tenu leur première convention annuelle à Strasbourg au cours de laquelle ils ont assisté à des conférences halakhiques touchant notamment à des questions liées au coronavirus. Divers experts ont également



été appelés à prendre la parole. Mais l'un des points-phare de la conférence a sans doute été la présence du Premier ministre de Slovaquie Janz Janshe, qui a déclaré aux rabbins qu'il s'était engagé à abolir l'interdiction de l'abattage rituel Cachère et de la Brit-Mila dans son pays.

Herzog prête serment et devient le 11ème président d'Israël

En prêtant serment devant la Knesset mercredi 7 juillet, Its'hak Herzog est devenu le 11ème président de l'Etat d'Israël, succédant au populaire Réouven Rivlin qui prend donc congé de sa fonction à la tête de l'Etat. Herzog a prêté serment sur une Bible vieille de 107 ans, ayant survécu aux deux guerres



mondiales et sur laquelle son propre père 'Haïm Herzog avait été investi président en 1983. Avant la cérémonie, Herzog a prié au Kotel et dans la note glissée dans le mur, il a écrit qu'il se consacrerait "à l'unité au sein de notre population et à l'amour d'Israël".



Et le rêve devient réalité...

Salon-boutique au coeur de Jérusalem, qui allie raffinement, saveurs et harmonie - et une vue imprenable !

Casheroute stricte, atmosphère luxueuse, dont vous garderez un souvenir inoubliable longtemps après l'événement.





Anniversaires | Événements | Sheva brahot | Brit-Milah | Bar et bat-mitsvah

Réservez dès à présent pour votre événement : 02 560 0020

Salons Harmony. Hamarpe 1, Jérusalem




HARMONY

Discrimination anti-religieuse : Israël ne subventionnera plus les crèches des enfants dont le père étudie la Torah !

Serait-ce la manœuvre mise en place par le nouveau ministre des Finances pour financer les 50 milliards promis à Ra'am ?

Une décision scandaleuse annoncée par le nouveau ministre du Trésor israélien Avigdor Lieberman laisse le public religieux d'Israël - mais pas que - consterné : modifiant drastiquement les critères de subventions pour les crèches, les étudiants en Torah à plein temps devront désormais payer plein prix pour faire garder leurs enfants !

Face à la colère des partis orthodoxes, N. Benett a très sérieusement prétexté qu'il n'avait pas été informé de la décision de son ministre, violant une énième fois ses récentes promesses selon lesquelles le public religieux ne pâtirait pas sous son mandat.

Premier entretien téléphonique entre Benett et Poutine

Naftali Bennett s'est entretenu lundi pour la première fois avec le président russe Vladimir Poutine.

Il a remercié le président Poutine pour ses félicitations suite à la formation de son nouveau gouvernement et a salué le lien historique qui unit le peuple russe et le peuple juif.

Bennett a également remercié le président russe pour le rôle que joue son pays dans le maintien de la stabilité régionale. Les deux hommes ont ensuite discuté de plusieurs questions sécuritaires et politiques et ont convenu de se rencontrer prochainement.

SUNSET OPTIC
30 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE

LUNETTES DE VUE
2=400 ₪
Montures + verres anti reflet
+3.00 ou - 3.00 (cylindre - 1.25)

LUNETTE PROGRESSIVE
A partir de **899 ₪**

EXAMEN DE VUE GRATUIT
Pour tout achat de lunette de vue

SPÉCIALISTE DANS LES MONTAGES ET CENTRAGE DES VERRES PROGRESSIFS

**VARILUX®**
UN VERRE ESSILOR
50 % sur tous types de verres
A la demande

NOUS PARLONS  & 

SUNSET OPTIC | **Mr Slakmon Eric** 6 rue hanotéa. Nétanya
Tel : 09 77 36 245 Portable : 052 880 68 28



Jérusalem : Découverte de nouveaux plans d'un bâtiment datant du Second temple



Des archéologues israéliens ont dévoilé jeudi de nouvelles constructions souterraines datant de la période du Second temple, situées à proximité du Kotel dans la Vieille Ville

de Jérusalem et visiblement utilisées il y a plus de 2.000 ans par les élites de l'époque. Le hall luxueux, dont certaines parties avaient déjà été révélées par l'Autorité israélienne des antiquités (AIA), comprend notamment une fontaine sophistiquée. "C'est un bâtiment vraiment magnifique, l'un des plus splendides datant de cette période", a expliqué Chlomit Weksler-Bdola'h, archéologue à l'AIA.

Iran : Forte explosion dans un parc à Téhéran, aucun blessé



Une forte détonation a retenti tôt samedi dans un parc situé dans le nord de Téhéran, causée par l'explosion d'un "objet non identifié" selon les autorités. Aucun blessé n'a été signalé selon la télévision

d'Etat iranienne. "Nous enquêtons sur les dimensions et les causes de l'incident et nous fournirons des informations une fois que nous serons sûrs", a déclaré le sous-gouverneur de Téhéran, Hamidreza Goudarzi. Cela fait plusieurs fois que la République islamique d'Iran est en proie à de mystérieux incidents touchant notamment ses installations nucléaires. A chaque fois, Israël a été désigné comme le suspect n°1 pour ces attaques.

OXYGEN[®]
CONFORT - ECONOMIE & SANTÉ

**RESPIREZ
L'ESPRIT TRANQUILLE**
INSTALLATION - DÉPANNAGE - MAINTENANCE




3^{ans} GARANTIE
Meilleur prix GARANTI

CLIMATISATION
CHAUFFAGE


oxygen.groups@gmail.com


 Yohan : 050-710-1803 / 02-674-5869


 Déplacement dans tout Israël

**FORFAIT ENTRETIEN
CLIMATISATION**

À PARTIR DE
39[€] / MOIS







E.M.C.
CABINETS D'AVOCATS

Droit immobilier :
 Tama 38, vente/achat de biens, division parcellaire

Droit des sociétés & associations :
 création et liquidation, contrats internationaux

Droit de la famille :
 procurations permanentes, testaments, accords financiers, successions

Droit du préjudice corporel :
 accidents de la route, dommages corporels

Droit routier, droit du travail,
 représentation auprès des tribunaux et de la Rabbanout

Hébreu - Français - English - Deutsch - Italiano

En accord avec la Halakha

Tél. : 058 740 90 43
 Mail : mcalov148@gmail.com
 Site : <https://calov.landingpagez.click/>

Surfside : Plus de chances de retrouver des survivants, hommage rendu à l'équipe israélienne

Surfside : Dimanche matin, le bilan officiel de l'effondrement des Champlain Towers faisait état de 86 morts et de 43 personnes toujours portées disparues. Les autorités fédérales ont conclu qu'il n'y avait "plus de chance" de retrouver des survivants mais les équipes de secours continuaient de travailler 24h/24 afin que les familles puissent enterrer leurs défunts le plus tôt possible.

Par ailleurs, une cérémonie en présence des maires Daniella Levine Cava et Charles Burkett, des sapeurs-pompiers et des services de secours locaux a eu lieu pour remercier les membres de l'Unité israélienne de secours national venus en renfort pour



tenter de retrouver des survivants sous les décombres. L'équipe israélienne composée de 7 personnes issues du Commandement intérieur de l'armée israélienne, était partie aux États-Unis et avait commencé sa mission de sauvetage trois jours après l'effondrement de la tour, le mois dernier.

Levine Cava a remis des médailles aux membres de l'équipe et les a remerciés pour leur aide.

De son côté, le responsable de la délégation israélienne, le colonel réserviste Golan Vach, a remis à Levine Cava et à Burkett un drapeau israélien signé par les membres de l'unité.

Elyssia Boukobza



COMPTABILITÉ, CONSEIL & PLANIFICATION FISCALE

- Comptabilité
- Formation à l'établissement et à la gestion d'entreprises

- Consultations et planifications fiscales
- Prêts garantis par l'état

VOTRE CONTACT - ESTHER : ☎ 073-22-455-46 ✉ asterrv@maazanit.co.il

ASHDOD
 85 rue Haatsmaout. City
 ✉ ashdod@maazanit.co.il

JERUSALEM
 3 rue Am Veolamo. Guivat Chaoul
 ✉ office@h-mis.co.il

BNEI BRAK
 7 rue Metsada
 ✉ office@maazanit.co.il



ÉTUDE ET TORAH

OHR YEDIDIA
AL CHEM MAURICE & ÉVA SULEM



LE CENTRE D'HEBERGEMENT
DES ÉTUDIANTS FRANCOPHONES

**À BAYIT VAGAN - JÉRUSALEM,
VIENS DÉCOUVRIR LE NOUVEL
HÉBERGEMENT ÉTUDIANT**

CHAMBRES ET ÉQUIPEMENTS NEUFS - AMBIANCE FAMILIALE
COURS DE TORAH DE QUALITÉ

CONTACT : MOSHÉ MONSONEGO AU 00972-58-324-1876
WHATSAPP : 00972-58-499-1922 - MAIL : OHR.YEDIDIA@GMAIL.COM



Supplément spécial Chabbath

Pour en profiter, veuillez le détacher avant Chabbath...

Devarim - Une seule solution pour Israël, un gouvernement avec des idéaux de Torah

Le peuple juif est encore aujourd'hui de la terre d'Israël et a peut-être besoin de relire les recommandations de Moché Rabbénou afin de résider sur cette terre comme il se doit. On remarquera qu'Hachem n'a pas envoyé les Bné Israël dans un désert où ils n'auraient "gêné personne"...



Dans le dernier livre de la Torah, le *Séfer Devarim*, Moché Rabbénou, qui doit quitter ce monde, s'apprête à se séparer des Bné Israël. A son grand regret, il les quitte de l'autre côté du Jourdain et va les laisser parcourir la terre d'Israël. Bien évidemment, il ne les quittera pas avant de leur avoir fourni toutes les recommandations nécessaires pour pouvoir réussir leurs missions : conquérir la terre

d'Israël et surtout en assurer la pérennité. Toutes les leçons transmises par notre Maître Moché continuent d'être actuelles.

Erets Israël? Oui, mais en acceptant les règles...

Le peuple juif est encore aujourd'hui de la terre d'Israël et a peut-être besoin de relire les

recommandations de Moché *Rabbénou* afin de résider sur cette terre comme il se doit.

On remarquera en premier lieu qu'Hachem n'a pas envoyé les *Bné Israël* dans un désert où ils n'auraient "gêné personne" mais sa volonté était de nous diriger vers le pays qu'il avait prévu d'attribuer au peuple d'Israël depuis la création du monde, ainsi que l'explique Rachi sur le premier verset de la Torah.

Les règles qu'il a fixées sont très claires : "Si vous vous conduisez comme le firent les Cananéens avant vous, Je vous chasserai comme Je les ai chassés devant vous". En d'autres termes, il n'y a pas de préférences, de népotisme à l'égard des *Bné Israël*.

Il y a des règles que les *Bné Israël* ont eu le privilège de prendre connaissance par avance : se soumettre aux lois de la Torah, les observer, en faire notre idéal et surtout éviter de s'assimiler aux modes de vie des peuples qui nous entourent.

Cela ne signifie pas pour autant que la terre d'Israël doit être un "*no man's land*", un lieu dépourvu de toute vie humaine en dehors des *Bné Israël*. La Torah conçoit, comme le dira très bien Maïmonide, que des non juifs puissent y résider.

Cependant, ces peuples auront le devoir d'accepter la mission du peuple d'Israël et de respecter les lois noahides, c'est-à-dire les sept *Mitsvot* que l'humanité dans son ensemble doit respecter.

En d'autres termes, si un non juif veut résider en *Erets Israël*, il doit accepter d'être un homme moral tel que la Torah le définit. Dans cet environnement, les Juifs peuvent résider, se développer et le feront nécessairement.

"Restaure nos juges comme autrefois"

Qui pouvait prévoir dès l'origine, en dehors de l'Eternel lui-même, qu'après être entrés en *Erets Israël*, nous serions contraints de la quitter, non pas une fois mais par deux fois ? Ce fut hélas le cas, dans des drames de larmes et de sang...

Mais la même Torah témoigne sans équivoque du fait que la terre d'Israël reviendra un jour, quoi qu'il arrive, au peuple d'Israël, et à lui seul.

Cette troisième chance, "la dernière" pourrions-nous dire, nous la vivons actuellement.

Voilà pourquoi, à mon humble avis, le vrai danger des Juifs en *Erets Israël* n'est pas représenté par un défi militaire ou économique (que nos frères en Israël ont déjà prouvé qu'ils étaient largement capables de surmonter), ni un défi social, car là encore, le succès a toujours été au rendez-vous.

La véritable question est de savoir quelle est notre référence en tant que guide, comme nous le disons tous les jours dans la '*Amida* de tous les jours : "*Achiva chofténou kévarichona*", "Restaure nos juges comme autrefois".

Quelle justice pour le peuple juif en terre d'Israël ? Voilà la vraie question.

Des ennemis qui deviennent des amis

Précision que ce problème n'a rien à voir, par ailleurs, avec les qualités des hommes actuellement chargés de la justice en Israël, mais plutôt de la référence des lois desquelles ils sont eux-mêmes dépendants.

Lorsque l'Etat d'Israël aura accepté l'idée que le peuple juif ne peut être gouverné que par une loi qui est conforme aux idéaux de la Torah, il n'y aura plus de souci à se faire à propos de la pérennité du peuple sur sa terre ni à propos de notre coexistence avec nos voisins.

Ces derniers deviendront pacifiques au vu de la qualité morale du peuple d'Israël et accepteront tous, car c'est bien le cas, qu'il existe un Dieu au-dessus de nous qui a donné des lois auxquelles tout le monde est soumis... Et dont Il a chargé son peuple, le peuple d'Israël, d'être l'éclaireur, la lumière, la bannière !

Rav Yossef-Haïm Sitruk



Programme AVOT OUBANIM

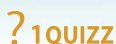
Parachat Devarim - Chabbath 'Hazon

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chabbath Hazon Torah chapitre 1 versets 1 à 3

Ce Chabbath, nous commençons la lecture du livre de Dévarim. Celui-ci contient les paroles que Moché Rabbénou a adressées au peuple juif avant de quitter ce monde.

? Quand Moché Rabbénou a-t-il commencé à adresser ces paroles au peuple juif ?
Bravo ! **Le premier jour** (Roch 'Hodech) **du onzième mois** (cf. verset 2).

? Quel est le onzième mois ?
Bravo ! **Chevat**. Moché a donc commencé à parler au peuple juif à Roch 'Hodech Chevat.

? À quelle date Moché Rabbénou a-t-il quitté ce monde ?
Bravo ! **Le 7 Adar**.

? Combien de temps Moché Rabbénou a-t-il donc pris pour transmettre au peuple juif le contenu du livre de Dévarim ?
Bravo ! **37 jours** (du 1er Chevat au 7 Adar).

📖 Le verset 1 du livre de Dévarim nous dit que Moché a dit le contenu du livre de Dévarim à TOUT le peuple juif.

Selon le Yalkout, le mot "tout" indique ici que tout le peuple juif était alors au niveau de comprendre le reproche de Moché Rabbénou, et de l'accepter.

? Que veut dire ici "comprendre le reproche" ?

Moché Rabbénou n'a pas adressé au peuple juif un reproche direct et détaillé. Il a simplement **énoncé une série d'endroits**, qui rappelait par allusion aux Bné Israël les

Suite page suivante



PARACHA SUITE

fautes qu'ils y avaient commises.

Pour **comprendre l'allusion**, et ne pas voir cela comme de simples souvenirs, il fallait être au niveau de "**comprendre le reproche**".

? Que veut dire le Yalkout (dans l'explication ci-

Nous voyons donc que, malgré toutes les fautes que les Bné Israël ont pu commettre, ils se situaient quand même à un niveau spirituel très élevé.

dessus) lorsqu'il parle d'accepter le reproche ?

Moché a fait son reproche par allusion, et les Bné Israël ont accepté ce reproche.

C'est-à-dire qu'il n'ont pas profité de la forme allusive du reproche pour s'imaginer que, peut-être, ce n'était pas si grave. **Ils l'ont utilisé pour faire Téchouva.**

Choul'han Aroukh, chapitre 552, Halakha 10

HALAKHA

Le Choul'han Aroukh dit que lorsque le 9 Av tombe dimanche, on a le droit, la veille (c'est-à-dire le Chabbath 8 Av), même à Séouda Chlichit, de boire du vin, de manger de la viande et de mettre sur sa table "autant de délices qu'il y avait à la période du roi Chlomo dans la puissance de son règne". Le Michna Beroura dit que si une personne a envie de manger de la viande ce Chabbath-là, elle n'a pas le droit de s'en priver. Et si elle s'en prive à cause du deuil de Yérouchalaïm, elle faute.

? Si une personne n'a pas l'habitude de manger de la viande à chaque Séouda Chlichit de l'année, pourra-t-elle en manger à Séouda Chlichit ce Chabbath-là ?

Rav Moché Feinstein dit que **oui**. Et le **Kaf Ha'haïm** dit que ceux qui ont l'habitude pendant l'année de faire Séouda Chlichit tôt dans l'après-midi (et même avant Min'ha) pourront, le Chabbath 8 Av, sans aucun problème, faire Séouda Chlichit plus tard (et même après Min'ha), pour pouvoir manger le plus tard possible.

? Peut-on chanter les chants de Chabbath pendant Chabbath 'Hazon ?

Rav Moché Feinstein dit que c'est permis, même à Séouda Chlichit, et même pour ceux qui n'ont généralement pas l'habitude de chanter pendant Chabbath.

Le Gaon Rav Chlomo Zalman Auerbach a cependant enseigné aux étudiants de la Yéchiva de Kol Torah (dont il était le directeur) de ne chanter, ce Chabbath-là, que les chants de Chabbath imprimés dans les Sidourim.

? Peut-on, ce Chabbath, étudier des textes qui risquent de nous faire pleurer (exemple : certaines lamentations concernant la destruction du Beth Hamikdash) ?

Rav Elyashiv disait qu'il y a lieu de s'en abstenir.

? Un 'Hatan qui va se marier la semaine d'après Ticha Béav (et dont le Chabbath 'Hazon est donc celui de son Aufruf, c'est-à-dire le Chabbath où il monte à la Torah), a-t-il le droit de monter à la Torah ce Chabbath-là ?

D'après le **Steipeler**, il en a le droit. Mais en ce qui concerne le Kiddouch qu'on a l'habitude de faire à cette occasion, il vaudra mieux le faire le Chabbath précédent. Le Hatan montera donc deux fois à la Torah : une fois Chabbath 'Hazon, et une fois le Chabbath précédent.

Rav Chlomo Zalman Auerbach, par contre, permettait de faire ce Chabbath tout ce qu'on fait d'habitude lors d'un Aufruf (faire monter le 'Hatan à la Torah, jeter des bonbons sur lui, faire un Kiddouch pour lui...). Car changer quoi que ce soit à cela reviendrait à montrer publiquement un signe de deuil, ce qui est interdit pendant Chabbath. Il demande toutefois qu'on limite le nombre d'invités au Kiddouch, et qu'on ne fasse pas, dans la ville, une publicité pour y inviter

énormément de monde. De plus, pendant ce Kiddouch, on ne chantera pas des chants de mariage (le fait de s'abstenir de cela n'est pas un signe de deuil public).

? Pendant Chabbath 'Hazon, peut-on faire Séouda Chlichit en communauté, ou avec des invités ?

Oui, si on a l'habitude de faire cela le reste de l'année.

? Pourra-t-on faire Zimoun s'il y a au moins trois hommes adultes à table ?

Oui. Pendant Chabbath, il est permis de faire le Zimoun même à Séouda Hamafsékèt (le dernier repas que l'on mange avant le jeûne).

Le **Rama** conclut cette loi en disant que malgré ce qu'on a dit sur l'ampleur de cette Séouda, il faudra quand même la terminer avant la Chkia, le coucher du soleil.

Le **Michna Beroura** dit qu'il convient d'enseigner cette loi car de nombreuses personnes s'imaginent qu'il serait permis de manger jusqu'à la sortie de Chabbath.

Les **Aharonim** disent qu'on peut faire le Birkat Hamazone après la Chkia, mais qu'il vaut mieux faire Mayim A'haronim avant (mais si on n'a pas fait Mayim A'haronim avant la Chkia, on pourra le faire après).

Bien qu'il faille arrêter de manger avant la Chkia, on reste quand même dans la **Kédoucha de Chabbath jusqu'à la sortie de celui-ci**. Et on ne montrera donc des signes de deuil (en enlevant ses chaussures en cuir, en s'asseyant par terre etc...) qu'après la sortie de Chabbath.

? Avant le début du jeûne, a-t-on le droit d'avaler des comprimés spéciaux, qui permettent de mieux jeûner ?

À ce sujet, il y a trois avis :

1) **Rav Elyashiv** et **Rav Wozner** permettent de prendre le comprimé en le mettant dans un aliment (dans une cuillère de purée ou de compote).

2) **Rav Chlomo Zalman Auerbach** demande de piler, la veille de Chabbath, le comprimé (pour que, pendant Chabbath, lorsqu'on le mange parmi l'aliment, il ne soit plus visible).

3) Selon **Rav Moché Feinstein**, la permission de mélanger le comprimé à un aliment n'existe que pour les comprimés normaux, que l'on prend avec un aliment ; mais pas pour ceux qui facilitent le jeûne. Selon lui, on ne pourra donc pas prendre ces comprimés pendant Chabbath.



NÉVIIM PROPHÈTES

La paracha de Dévarim est toujours lue le Chabbath qui précède le 9 Av.

Ce Chabbath particulier s'appelle Chabbath 'Hazon, par rapport au premier mot de la Haftara, qui commence par "Hazon Yéchaya (la vision de Yéchaya)".

Rachi explique qu'il y a dix termes différents pour exprimer la transmission d'une prophétie, et 'Hazon est le plus sévère ; car la prophétie qui est énoncée ici est un ensemble de reproches durs, sévères, envers les Bné Israël.

Tout au long de cette Haftara, Yéchaya condamne, avec des termes très durs, le comportement des Bné Israël. Il dénonce l'hypocrisie, l'absence de droiture, l'attrance vers les idoles etc...

Le texte nous dit que Yéchaya a prophétisé pendant une longue période, sous le règne de quatre rois différents. Les perspectives de l'exil et de la destruction du Beth Hamikdash commençaient à se préciser.

D'ailleurs, les tribus de Réouven et de Gad avaient déjà été exilées par le roi de Achour. La dispersion des dix tribus qui se trouvaient dans la partie nord du royaume était imminente. La destruction du royaume de Yéhoua, au Sud, sera retardée par le mérite de 'Hizkiyahou (qui a vu l'armée de San'hérid, de cent quatre-vingt mille soldats, être décimée par un ange d'Hachem, devant les portes de Yérouchalaim).

L'un des versets les plus célèbres de cette Haftara est le

troisième, dans lequel Yéchaya dit : "Le taureau connaît rapidement son nouvel acheteur, et s'habitue rapidement à son travail. L'âne ne reconnaît réellement son maître qu'après que celui-ci lui ait donné à manger. Mais le peuple juif ne reconnaît pas Hachem, qui l'a acquis en le faisant sortir d'Égypte, et qui lui a donné à manger la manne dans le désert".

Dans le verset 23, Yéchaya reproche le fait que l'orphelin ne soit pas jugé, et que la querelle de la veuve n'arrive même pas devant les juges.

Rachi explique que la veuve, venant se plaindre au tribunal, rencontre l'orphelin qui sort de ce dernier. Elle lui demande comment s'est passé son jugement.

L'orphelin répond : "J'ai travaillé très dur pour préparer mon dossier, et malgré tout les juges ne m'ont pas donné raison".

A ce moment-là, la veuve se dit : "Si l'orphelin n'est pas sorti vainqueur du jugement alors que c'est un homme qui sait argumenter, a fortiori moi, qui ne suis qu'une faible femme, n'en sortirai-je pas vainqueur".

Elle décide donc de faire demi-tour, sans même entrer au tribunal pour y plaider sa cause.

C'est ce que le verset a dit : "Et la querelle de la veuve n'arrive même pas devant eux".

Malgré ces reproches sévères, la Haftara se termine par un appel d'Hachem, qui dit que Tsion peut encore se racheter en faisant la justice, et faire Téchouva en donnant la Tsédaka.

Chabbath Chalom !

KÉTOUVIM HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Le début d'un conflit, c'est comme l'ouverture de l'eau. Et avant qu'il ne soit connu, abandonne la querelle".

En hébreu, il y a deux mots pour dire "querelle" :

- "**Riv**", qui est un terme général pour dire "querelle, dispute" ;
- "**Madone**", qui désigne une querelle plus enflammée, dans laquelle les deux parties ont des arguments.

Dans ce verset, le roi Chlomo nous avertit : "Avant que le Riv devienne un Madone, abandonne la querelle. Car si tu la laisses empirer, elle devient comme un jet d'eau qui sort d'un robinet, et qu'on ne peut plus arrêter. Tant

que le robinet était fermé, on pouvait encore retenir l'eau. Mais dès qu'il a été ouvert, l'eau jaillit ; et souvent, par sa force, l'ouverture s'élargit, et il en sort un flot d'eau encore plus grand, impossible à arrêter." Le roi Chlomo conseille donc **d'abandonner sagement tout début de querelle, pour qu'il ne devienne pas un conflit qu'on ne puisse plus arrêter.** Le Malbim dit que ce conseil est **aussi donné aux Dayanim** (Juges du tribunal rabbinique) qui devront proposer un arrangement à l'amiable.

On évitera ainsi une dispute qui pourrait grandement dégénérer (si chaque partie contre-attaque à chaque fois les arguments de l'autre), qu'on risque d'avoir beaucoup de mal à arrêter, et qui ne fait de bien à personne.



**CHMIRAT
HALACHONE**
en histoire

Le Talmud nous enseigne : "Comment l'humain peut-il remédier à l'habitude de dire du Lachon Hara ? En étudiant la Torah, et en devenant plus humble". (Arakhin 16b)

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Chimon ne pourra absolument pas croire la rumeur prétendant que Réouven, un petit Tsadik en herbe, ne mangerait pas Cachère. La Torah nous demande

explicitement de juger favorablement les personnes pratiquantes.

SEMAINE

CETTE

Chimon a entendu une critique sur une décision Halakhique d'un maître de la Torah.

À toi !

Dans quelle mesure Chimon peut-il accepter cette critique ?

Question

Elazar rentre de l'école quand il voit par terre un sac qui semble être tombé d'un caddie ou d'une poussette. Il l'ouvre et y trouve une magnifique voiture téléguidée valant une grande somme. Étant donné qu'elle n'était pas neuve, il y avait des signes distinctifs ce qui fait qu'il y a une obligation de publier cette trouvaille afin de la rendre à son propriétaire.

Tout de suite en rentrant chez lui, il prépare plusieurs affichettes qu'il colle dans le quartier où il a trouvé la voiture. Le lendemain matin, Elazar se lève et voit que sa maison a été cambriolée, sans même qu'il ne s'en aperçoive et les voleurs ont volé des objets de valeur



ainsi que la voiture téléguidée.

Quelques jours après, Elazar reçoit un coup de fil de quelqu'un se présentant comme étant le propriétaire de la voiture téléguidée.

Après lui avoir demandé des détails sur la voiture, afin de s'assurer que ce n'est pas un escroc, Elazar lui dit que malheureusement la voiture s'est faite voler.

Le propriétaire lui demande alors de la lui rembourser, ce à quoi lui répond Elazar : "Je ne me suis engagé en rien et je suis juste venu te rendre un service ! Comment peux-tu retourner cela contre moi ?"

GUEMARA



Elazar doit-il rembourser la voiture téléguidée volée ou non ?

À toi !

- Baba Metsia 93a, deuxième Michna.
- Baba Kama 56b, "Itmar Chomer Aveda" jusqu'à "Kéchomer Sah'ar Damei".
- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chapitre 267 alinéa 16 ainsi que le Rama.

RÉPONSE

Nous trouvons une discussion dans la Guemara à ce sujet. Selon Rabba, Elazar est considéré juridiquement comme un "Chomer 'Hinam" c'est-à-dire celui qui garde gratuitement le bien d'autrui et qui est donc exempté de remboursement en cas de vol. Par contre, selon Rav Yossef, il est considéré comme un « gardien rémunéré » (pour plusieurs raisons, se référer à la Guemara susmentionnée) et il sera donc responsable en cas de vol. Le Choul'han 'Aroukh tranche comme Rav Yossef et, selon lui, Elazar devra rembourser la voiture volée. Par contre, selon le Rama, Elazar en sera exempté.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 54 679 75 77

✉ avotoubanim@torah-box.com



"Que vont-ils penser de moi avec cette barbe ?"

À quelques heures de sa réunion cruciale, Moses Miller est tendu. Toutes sortes de pensées parasitent son esprit : que ses interlocuteurs vont-ils penser de lui avec cette barbe ? Aura-t-il l'air assez sérieux à leurs yeux ?



Après la Seconde Guerre mondiale et sous l'oppression du régime soviétique, celui qui allait devenir le grand Rabbi Moché Feinstein décida, comme beaucoup d'autres, de s'installer aux Etats-Unis, à New-York. Fort d'une phénoménale érudition et d'un amour illimité pour le peuple juif, il se fixa pour mission de construire les fondements d'un judaïsme authentique et lutter contre l'émancipation et les courants libéraux qui se développaient un peu partout sur le continent.

Une affaire alléchante

Rapidement, l'immense érudition en Torah et la grande piété du Rav Feinstein furent reconnues par ses pairs. Il fut rapidement considéré comme l'un des plus grands décisionnaires de la génération. Quelques jours avant *Ticha' Béav*, jour le plus triste de l'année juive, un homme d'affaires célèbre à New-York du nom de Moses Miller fit tout son possible afin de pouvoir obtenir un entretien avec le Rav. Finalement, après de nombreux efforts, il y parvint.

Lorsqu'enfin arriva le jour de la rencontre, Mr Miller, un homme à la barbe fournie et visiblement tendu, s'adressa au Rav pour lui demander : "Cher Rav, je sais que la loi juive demande de diminuer notre business les 9 premiers jours du mois de Av, où nous nous trouvons actuellement. Le problème, c'est que j'ai récemment reçu de la part de collaborateurs non-juifs une proposition particulièrement alléchante. Si je ne la saisis pas, ce serait une immense perte d'argent pour moi !"

Face au visage concentré du Rav, Mr Miller poursuivit : "Depuis des mois, je travaille sur la vente de bureaux bien placés, vente qui peut me rapporter quelque 220 000 \$... Est-il donc permis d'aller à ce rendez-vous d'affaires ?"

Après quelques instants de réflexion, le Rav Feinstein répondit à son interlocuteur que dans ce cas précis, la loi juive permettait de conclure une telle affaire. Visiblement satisfait, Mr Miller poursuivit avec une seconde question : "Puisque je vais devoir rencontrer des non-juifs, ai-je le droit de me raser la barbe, pour



avoir l'air plus présentable et non afficher un air négligé ?".

En effet, si chez les Séfarades, l'interdit de se raser la barbe ne s'applique qu'à partir du début de la semaine où tombe *Ticha' Béav*, pour les communautés ashkénazes en revanche, cet interdit entre en vigueur dès le 17 Tamouz, soit 3 semaines avant le 9 Av... Cette fois, il ne faut que quelques secondes au Rav pour répondre de manière catégorique que cela est prohibé et qu'il n'existe pas de dérogation à cet interdit.

Tirailé...

À quelques heures de sa réunion cruciale, Moses Miller est tendu. Toutes sortes de pensées parasitent son esprit : que ses interlocuteurs vont-ils penser de lui avec cette barbe ? Aura-t-il l'air assez sérieux à leurs yeux ? La Torah cautionnerait-elle une perte d'argent équivalent à des années de labeur ? Et s'il se rasait et faisait un important don à la synagogue après avoir conclu son affaire ? Le grand Rav Moché Feinstein a-t-il seulement compris le caractère impérieux de cette affaire ?...

En bref, le mauvais penchant s'immisça dans le cœur de notre homme. Après avoir pesé le pour et le contre, avoir lutté puis s'être ravisé, il décida finalement de... se raser.

C'est ainsi, fraîchement rasé et dispos, que Mr Miller arriva à son rendez-vous fixé dans l'une des tours lui appartenant, prêt à entamer les négociations de vente. L'entretien avec les hommes d'affaires se déroula comme prévu, tous les détails semblaient avoir été réglés.

Pourtant, au moment de la signature du contrat de vente, les regards des acheteurs se firent soudain de plus en plus sérieux, les chuchotements se multiplièrent, les assistants allant et venant en portant des pages de contrat...

Rasé de si près, vous ?

Soudain, les hommes d'affaires annoncèrent qu'ils souhaitaient se retirer quelques instants

pour discuter entre eux. Visiblement, un certain point du contrat ne les satisfaisait pas... Miller tenta de calmer la pression qui l'accablait et de rester optimiste.

Après quelques minutes, qui lui semblèrent être une éternité, les hommes d'affaire pénétrèrent à nouveau dans la salle de réunion. L'un d'eux s'adressa à Miller : "Cher Monsieur, comme vous le savez, la vente de ces bureaux est quelque peu onéreuse... De plus, nous ne nous connaissons pas particulièrement... Dès lors, comment pouvons-nous être certain que vous êtes un homme droit et digne de confiance ?"

Surpris par cette question inattendue, Miller se reprend et répond d'un air assuré : "Je suis un juif respectueux des lois de ma religion, et les gens de mon peuple sont connus pour être des gens droits et dignes de confiance. Vous pouvez également vous renseigner auprès de ma communauté, tous vous diront que je mène toujours mes affaires honnêtement !"

C'est alors que l'un des acheteurs se tourne vers lui et lâche : "Nous entendons, mais si vous êtes juif, comment se fait-il que vous soyez rasé de si près, alors que cette semaine, votre religion l'interdit ? N'est-ce pas le cas ?"

Un silence lourd s'installa dans la salle... Miller resta interdit. Un des non-juifs regarda son associé, puis se retourna vers l'homme d'affaires juif et lui dit : "Si vous n'êtes pas fidèle envers les lois de votre propre religion que vous vous targuez de respecter, comment pourrions-nous vous faire confiance et être certain que vous serez fidèle envers nous ?"

Sans plus tarder, les hommes d'affaires rassemblèrent leurs effets et quittèrent la salle, laissant Miller sans voix face à l'annulation soudaine de la transaction.

Le respect des lois de la Torah est la garantie de notre réussite ici-bas et dans le monde futur. En s'affranchissement au contraire du joug des Mitsvot, l'homme court à sa perte... A méditer !

Equipe Torah-Box

HALAKHOT

1. Qui doit placer le sel à table, Chabbath ?

> La femme. La Torah raconte que la femme de Loth a été transformée en statue de sel car elle ne voulait pas servir de sel à ses invités. Il faudra d'ailleurs le laisser à table jusqu'à la fin du *Birkat Hamazone* (*Kaf Ha'haïm* 167, 40).

2. Une femme est-elle obligée de prier chaque jour ?

> Oui, une Séfarade priera 1 des 3 prières quotidiennes (*Cha'harit*, *Min'ha* ou *'Arvit*) tandis qu'une Ashkénaze est soumise à 2 prières quotidiennes. Si c'est impossible, voici le strict minimum : a/ bénédictions du matin - b/ *Chéma' Israël* - c/ parler à D.ieu dans sa langue maternelle tout au long de la journée (*Halakha Broua*, 106, 2).

2. Nettoyer ses lunettes avec son Talith, permis ?

> Non, c'est un mépris pour sa sainteté. Idem pour nettoyer des fruits, ses mains, son visage : interdit. Le bien mérité par l'honneur qu'on porte au *Talith* est inimaginable (*Kaf Ha'haïm* 21, 10).

Les lois du langage

Le *'Hafets 'Haïm* nous enseigne que lorsque le *Lachon Hara'* est formulé par deux personnes ou plus, la faute est plus grave encore, étant donné qu'une information rapportée par plusieurs individus semble plus véridique.

Hiloula du jour

Mercredi 5 Av (14/07/2021) tombe la *Hiloula* de Rav Its'hak Louria Ashkénazi, plus connu comme le *Ari Hakadoch*, le *Arizal* ou encore Rabbénou Ari.

Né à Jérusalem en 1534, il passa de nombreuses années à étudier au Caire avant de s'installer à Tsfat en 1570, où il vécut deux ans jusqu'à son décès prématuré à l'âge de 38 ans. Bien qu'il soit parti très tôt, il révolutionna et popularisa l'étude de la Kabbale et est considéré par tous comme la figure la plus importante de la Kabbale du dernier millénaire.

De très nombreux Juifs vont pèleriner sur son tombeau à Tsfat et se trempent dans le *Mikvé* qui porte son nom, au sujet duquel le *Arizal* promit la *Téchouva* à tous ceux qui s'y immergeraient.

N'oubliez pas d'allumer une bougie en son honneur afin qu'il prie pour vous !

Une perle sur la Paracha

Le premier verset du livre de *Dévarim* comporte **22 mots** : אלה

הדברים אשר דבר משה אל כל ישראל בעבר הירדן במדבר בערבה מול סוף בין פארן ובין תפל ולבן וחצרת ודי זהב ("Celles-ci sont les paroles que Moché déclara à tout Israël de l'autre côté du Jourdain, au sujet du désert, de la plaine, face à la mer des Joncs, entre Paran et Tofel, Lavan, 'Hatsérot et Di-Zahav").

Or ces **22 mots** font référence aux **22 jours de Ben Hamétsarim** ; en effet, que l'année soit embolismique ou non, la *Paracha* de *Dévarim* tombe toujours pendant *Ben Hamétsarim* (*Ma'hmadé Chamayim*).

La haine n'est jamais "gratuite"

Notre Torah millénaire nous enseigne avec brio, bien avant les coachs et les psychologues comportementaux, comment considérer une offense, une humiliation et, de façon générale, le mal qui nous a été fait, sans nourrir de ressentiment ni de rancune envers notre prochain.



La question qui se pose est la suivante : pourquoi nos Sages utilisent-ils le terme de haine "gratuite" ? En effet, un homme normatif ne se lève pas un beau matin en décidant de haïr son prochain sans raison. En général, la haine a été engendrée par des causes, souvent douloureuses, qui l'ont provoquée. Alors pourquoi parler de "gratuite" ?

Haïr et... rater le message !

Commençons par analyser "l'affaire" Kamtsa et Bar Kamtsa, où le terme de *Sinat 'Hinam* apparaît. Le riche Kamtsa – sans essayer de l'excuser – devait bien avoir une raison pour haïr Bar Kamtsa et lui refuser si catégoriquement de participer à son festin.

De son côté, Bar Kamtsa, l'invité indésirable, après la honte subie en public, allait avoir de "bonnes" raisons de se venger de son hôte et des Sages de Jérusalem. S'il en est ainsi, pourquoi parler de haine "gratuite" ? On aurait dû utiliser le terme de "haine excessive", "haine démesurée", "haine destructrice", mais certainement pas "haine gratuite" !

Le mot "gratuit" vient nous enseigner qu'il s'agit d'une haine vaine. Pour comprendre cette notion de haine gratuite, c'est vers notre roi David que nous nous tournerons.

Encensé, adoré par le peuple, guerrier invaincu, David doit s'enfuir comme un brigand car son propre fils Avshalom cherche à l'anéantir. Chimi Ben Guéra, le chef du *Sanhédrin*, le rencontre dans sa fuite, le maudit et déclare qu'il reçoit à présent la "facture" de d'un acte passé. Un fidèle du roi David, qui se tient à ses côtés, sort son glaive pour mettre fin à l'impudence de Chimi, mais David retient son bras et prononce cette phrase édifiante : "... c'est D.ieu qui lui a dit de me maudire..." En d'autres termes, David comprend que Chimi n'est que l'intermédiaire d'un message de D.ieu qui doit lui parvenir.

Nos Sages rapportent qu'après cet aveu retentissant du roi, une voix sortit du Ciel proclamant dans tous les mondes que David aura le mérite, suite à ces paroles, d'être le quatrième pied du Char Céleste sur lequel repose la *Chékhina* (présence Divine).

La leçon est immense : en vouloir à celui qui nous blesse, c'est faire erreur et rater le message qui nous est transmis ! Le monde n'est pas un lieu à l'abandon, dans lequel nous sommes ballottés par des rencontres et des événements. Personne ne peut nous atteindre par erreur, par hasard, si nous ne devons pas recevoir cette vexation. Voici donc la première raison pour ne pas haïr l'offenseur : je n'ai pas

à faire à lui, il n'est qu'un messenger. (Il devra cependant rendre des comptes pour avoir fait le mal de son propre arbitre, et s'il s'était retenu de le faire, D.ieu aurait choisi un autre intermédiaire.)

Un mal ou un levier ?

Mais il y existe un deuxième "étage" dans la compréhension du terme de "gratuit". Pour le comprendre, tournons-nous cette fois vers le personnage de Yossef *Hatsadik*. Lorsque les frères de Yossef se présentent à lui pour demander son pardon, celui-ci répond que ce n'est pas nécessaire. "Vous avez pensé me faire du mal, mais D.ieu a pensé (a dirigé le mal) pour mon bien."

Par cette déclaration, Yossef veut dire : tout vient de D.ieu, et c'est toujours pour le bien de l'homme. Certes, sur le moment, l'événement semble abominable, incompréhensible, cruel : des hommes jettent dans un puits leur jeune frère. Mais penser ainsi, c'est en rester aux apparences. Un événement qui peut paraître dramatique ou douloureux peut se transformer en un tremplin formidable pour notre vie !

Au lieu de voir ses frères comme les personnages qui ont voulu sa perte, Yossef choisit plutôt de voir en eux le levier de son destin qui l'a mené au sommet de son existence. Yossef aurait pu ruminer son malheur, son amertume et sa rancœur contre eux toute sa vie durant. Mais non ! Yossef nous enseigne que ceux qui tentent de nous nuire ne parviennent pas obligatoirement à nous abîmer, au contraire ! Les gens qui nous ont fait le plus de mal sont souvent ceux qui

vont parvenir à nous mener loin, si seulement nous réussissons à surmonter notre peine et à extraire le bien du mal.

Un simple malentendu !

Enfin, le troisième point à relever, c'est un célèbre médiateur qui nous le révèle : la plupart des disputes ne proviennent pas d'une volonté de faire le mal, mais tout simplement d'un malentendu entre les partis. Si l'on s'emploie à essayer de comprendre les raisons de l'attitude de l'autre, son interprétation de la situation, tout rentrerait dans l'ordre et le litige serait rapidement réglé.

Nous comprenons mieux maintenant cette notion de haine gratuite. Elle n'a pas de base, pas de fondement et nous luttons contre une chimère en face de nous, alors que le vrai message est ailleurs.

Notre Torah millénaire nous enseigne avec brio, bien avant les coachs et les psychologues comportementaux, comment considérer une offense, une humiliation et, de façon générale, le mal qui nous a été fait, sans nourrir de ressentiment ni de rancune envers notre prochain.

La perspective toranique nous invite à suivre la voie en or dans nos relations à l'autre, celle qui mène à la vraie sérénité, nous permettra de fermer définitivement les blessures de notre âme tout en pardonnant à notre prochain !

Jocelyne Scemama

*(d'après Rav David Braverman,
Yated Nééman, 23 juillet 2020)*

Dépression - Conflits parentaux - Solitude - Négligence - Harcèlement - Violence - Dépendance etc...



La Ligne d'Écoute

Une équipe de Thérapeutes & Coachs à votre écoute du matin au soir
de manière confidentielle et anonyme.



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/ecoute



Torah-Box Magazine | n°157



Peur de mourir ?

Plutôt que de laisser ces tragédies briser notre cœur, elles doivent nous pousser à nous renforcer encore dans votre service divin, car c'est le seul moyen de réagir à la souffrance, de neutraliser l'ange de la mort et de hâter la venue du Machia'h.

J'ai reçu récemment la lettre d'une femme tourmentée par la souffrance dont elle avait été témoin dans son cercle familial : un jeune enfant atteint de leucémie, une jeune maman mourant du cancer et laissant une grande famille derrière elle, etc. Elle redoutait la mort et était hantée par l'idée qu'après sa mort, son mari se remarierait rapidement et ses enfants l'oublieraient. Elle avait le sentiment qu'Hachem la regardait avec un œil critique et n'acceptait pas ses prières. Voici ma réponse.

L'enfantement et ses douleurs

"Chère amie,

A première vue, deux aspects se dégagent des dilemmes qui vous troublent : 1) la souffrance, la maladie et la mort des autres et 2) votre propre angoisse. Je vais tenter de traiter chacun de ces soucis.

Sans l'ombre d'un doute, nous vivons des terribles crises : le terrorisme mondial et les tragédies personnelles touchent un grand nombre d'entre nous. Comment comprendre tout cela ? Comment réagir à de telles catastrophes ?

Notre Torah nous offre quelques idées.

En hébreu, le terme désignant la crise est "*Machber*" qui, dans le langage de la Torah, signifie également "pierre d'accouchement", nous enseignant que les crises peuvent être également une occasion de renaissance. Ce concept est particulièrement pertinent pour notre génération, car nous sommes la génération qui vit les '*Hévlé Machia'h*', les douleurs de "l'enfantement" du Messie. Toute maman sait toutefois que chaque personne vivant un accouchement est capable d'accepter

cette douleur, car elle sait qu'elle est sur le point de tenir une nouvelle vie entre ses mains.

En réalité, à *Tich'a Béav*, le jour le plus tragique du calendrier juif, lorsque nous pleurons la destruction de Jérusalem et de notre saint Temple, c'est exactement ce concept que nous exprimons dans nos *Kinot*, les Lamentations : "Pleurez pour Sion et ses villes, comme vous priez pour une femme qui accouche". Alors, plutôt que de laisser ces tragédies briser votre cœur, elles doivent vous pousser à vous renforcer encore dans votre service divin, car c'est le seul moyen de réagir à la souffrance, de neutraliser l'ange de la mort et de hâter la venue du *Machia'h*."

Gaspiller sa vie à cause du désespoir ?

"Oui, il est très douloureux de voir des êtres proches succomber à des maladies ou suite à des accidents mortels, mais c'est encore plus douloureux de voir ceux qui ont la vie et la santé gaspiller leur énergie à cause du désespoir – et je crains que telle ne soit votre attitude..."

Précisément parce que vous avez aimé ceux qui ne sont plus présents, vous devez vous renforcer dans la Torah et les *Mitsvot* afin que leurs âmes puissent s'élever.

Vous dites que vous avez du mal à prier, mais c'est le *Yétser Hara'* qui vous joue des tours, en vous convainquant que vous n'avez pas de mérite. Sachez que le cadeau le plus précieux que vous pouvez offrir à D.ieu est un cœur contrit et brisé. Les portes du repentir sont toujours ouvertes. La prière est notre outil le plus puissant. Par son biais, vous pouvez modifier votre destin. Alors pourquoi tâtonner dans l'obscurité lorsque vous pouvez baigner dans la lumière sacrée de D.ieu ?





Dans la *Parachat Toledot*, le patriarche Avraham meurt. Il laisse ses deux fils, les jumeaux 'Essav et Ya'akov qui, bien qu'ayant grandi dans le même foyer, se trouvaient à des années lumière de différence. Pour Ya'akov, la mort d'Avraham signifie qu'il doit se renforcer dans son engagement envers Hachem. En effet, se dit-il, si un homme aussi saint qu'Avraham est rappelé en Haut pour rendre des comptes sur sa vie, combien, lui Ya'akov, doit-il se préparer à une telle éventualité.

'Essav, d'un autre côté, a exploité cette même expérience comme une logique justifiant le meurtre, la débauche, le culte des idoles : si un homme aussi saint qu'Avraham est mort, se dit-il, alors à quoi bon ? Autant se faire plaisir ! Nous voyons donc qu'une même situation peut engendrer deux vues diamétralement opposées. Le choix, mon amie, est entre vos mains !"

Tomber 7 fois... et se relever !

"Quant à votre préoccupation pour la mort, il s'agit également d'un déni de nos enseignements de la Torah. Il est vrai que nos Sages nous recommandent d'aborder chaque jour comme s'il s'agissait du dernier, mais leur but n'était pas que nous nous concentrions de manière morbide sur la mort, mais plutôt sur le cadeau précieux de la vie pour l'exploiter au maximum. Etre obsédée par des questions hypothétiques telles que : "Mon mari se souviendra-t-il de moi ? Se remariera-t-il ? Mes enfants s'attacheront-ils à leur nouvelle mère et m'oublier ?" est un exercice futile.

Quant au second aspect de votre problème, à savoir les fautes que vous avez commises : nous commettons tous des erreurs. Le roi Chlomo, le plus sage de tous les hommes, nous a enseigné comment gérer nos échecs : "L'homme vertueux tombe 7 fois et se relève". Un individu est vertueux lorsqu'il est capable de se relever après avoir chuté. Vous avez commis de terribles erreurs, mais plutôt que de vous tourmenter, relevez-vous, recommencez tout à zéro, même si vous devez le faire 7 fois !

Remémorez-vous l'enseignement de la Torah au sujet de l'épouse de Loth. En dépit de l'avertissement des anges, elle regarda en arrière et fut transformée en statue de sel. Allégoriquement parlant, si vous vivez dans le passé, vous devenez atrophié, vous ne pouvez avancer. Vous devez tirer les leçons du passé mais en même temps, ne pas en être paralysée. En réalité, le terme même de faute, 'Avéra, vient du terme "Avar", le passé. Passez à autre chose, car c'est le seul moyen de vous assurer un meilleur présent et avenir.

Si vous voulez vivre une vie chargée de sens, si vous voulez que vos enfants se souviennent de vous avec amour et respect, alors ne portez pas les fautes d'hier avec vous aujourd'hui. Retenez que D.ieu recrée le monde chaque jour, et si vous le souhaitez, Il peut vous recréer également."

Rabbanite Esther Jungreis

DESTINATION RETRAITE

— Stratégie, Engagement, Qualité —

*Il faut savoir battre en retraite,
quand le boulot vous travaille.*

*Vous résidez en Israël et vous
avez exercé une activité salariée,
ou autre, en France?*

Nous sommes là pour vous
conseiller et vous aider
dans vos démarches

Nos services dédiés aux français

Bilan retraite | Liquidation retraite
| Pension de réversion...

Appelez vite!

Nathalie +972 58-783-5753

www.destinationretraite.com





Je ne jeûne pas, faire *Sé'ouda Mafsékèt* ?

Si une personne ne doit pas jeûner le 9 Av, fait-elle quand même la *Sé'ouda Mafsékèt* (avec *Motsi*, un seul plat et en s'asseyant par terre) ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Même celui qui est dispensé de jeûner durant le 9 Av doit faire la *Sé'ouda Mafsékèt* car il y a tout de même une des *Halakhot* essentielles du jeûne à respecter : manger uniquement ce qui est nécessaire. D'autre part, durant la *Sé'ouda Mafsékèt*, il y a de nombreuses Mitsvot qu'il est possible d'accomplir : manger en étant assis par terre, ne pas consommer deux plats cuits, etc. (*Chévet Halévi* vol. 10, 83). Rav Bentsion Abba-Chaoul, Rav Chlomo Zalman Auerbach, Rav Elyachiv également pensent ainsi.

Utiliser un brumisateuse le 9 Av

Est-il permis d'utiliser un brumisateuse pour se rafraîchir pendant *Ticha' Béav* ?

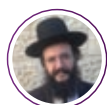


Réponse de Rav Avraham Garcia

Il est interdit d'utiliser un brumisateuse, car cela est inclus dans l'interdit de se laver le visage. La seule dérogation qu'il pourrait peut-être y avoir est lorsque le liquide posé sur la peau est en si faible quantité que si on posait notre main dessus, notre main ne serait pas mouillée à son tour (*Toféah 'Al Ména't Léatpia'h*), mais ceci est tellement délicat, relatif et propre à chacun, qu'il est très difficile de rentrer dans ces détails.

Je n'arrive pas à pleurer sur la destruction du Temple !

Je n'arrive pas à pleurer sur la destruction du *Beth Hamikdash* le 9 Av de chaque année. Est-ce grave ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

1. Ce n'est absolument pas grave.
2. Si vous ne parvenez pas à verser des larmes pour la destruction du *Beth Hamikdash*, alors justement, versez des larmes parce que vous n'arrivez pas à en verser. Priez pour cela, Hachem vous viendra en aide.
3. Il vous est conseillé de lire la *Méguilat Eikha*, édition Colbo/Paris, série La Bible commentée.

Faire le ménage le 9 Av

Peut-on laver les sols l'après-midi de *Ticha' Béav* ?



Réponse de Rav Freddy Elbaze

Il est permis de laver les sols après *'Hatsot*. Par contre, il est interdit de laver le linge toute la journée de *Ticha' Béav*.

Malade : prendre un médicament à *Ticha' Béav*

J'ai une question à poser concernant le jeûne du 9 Av. Pour ma part, je suis arythmique (pouls cardiaque rapide) depuis de nombreuses années. Depuis quelque temps, ma posologie de médicaments a augmenté. Est-ce que je peux prendre uniquement ces médicaments avec une gorgée d'eau mais en faisant ensuite le jeûne jusqu'à la fin ou non ?



Réponse de Rav Emmanuel Bensimon

Idéalement, le mieux serait d'avaler les médicaments sans eau. Si vous ne pouvez pas, mettez un peu d'eau dans une cuillère pour avaler les médicaments. Dans ce cas, vous pouvez terminer le jeûne normalement.

Tikoun Ra'hel ou *Tikoun Léa* pour une femme

Pendant les 3 semaines, une femme peut-elle lire le *Tikoun Ra'hel*, le *Tikoun Léa*, ou les deux ?



Réponse de Rav Chlomo Teboul

Une femme doit s'abstenir de lire le *Tikoun Ra'hel* et le *Tikoun Léa*, non seulement pendant les "3 semaines" (*Ben Hametsarim*) mais aussi pendant toute l'année, et il en est de même pour le *Tikoun 'Hatsot* ! Pour une femme, il est recommandé de lire des psaumes (*Téhilim*) tous les jours et de fixer un petit moment d'étude tous les jours comme les lois de *Chemirat Halachon*, les lois concernant la parole (*Sod Yécharim*, *Ben Ich 'Hay*, chapitre 9).

Pérek Chira le 9 Av

Est-il permis de lire son *Pérek Chira* pendant *Ticha' Béav* ? Sachant que je le fais tous les jours depuis plus de 5 mois...



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Certains décisionnaires pensent qu'il est permis de lire *Pérek Chira* durant le jeûne du 9 Av après l'heure de 'Hatsot (*Né'hamat Israël* 39, 50 ; *Kol Hamitabel 'Aléha* p. 369). Selon d'autres, cela n'est pas permis (*Cha'aré Né'hama* p. 97 ; Rabbi 'Haïm Falaggi rapporté par l'auteur de *Kol Hamitabel 'Aléha*, p. 369). Même si vous n'optez pas pour une attitude permissive, l'interdiction de lire *Pérek Chira* durant le jeûne du 9 Av n'influera en rien sur la *Ségoula* d'une lecture suivie.

Cacheroute • Pureté familiale • Chabbath • Limoud • Deuil • Téchouva • Mariage • Yom Tov • Couple • Travail • etc...



Une équipe de Rabbanim répond à vos questions (halakha, judaïsme)
du matin au soir, selon vos coutumes :



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/question



Torah-Box Magazine | n°157



Le prophète révèle la cause de l'épidémie

Dans l'introduction de son livre *Divré Michpat*, le Rav 'Haïm Auerbach rapporte l'histoire suivante, fascinante : Dans la ville de Poznań en Pologne, une terrible épidémie se déclara un jour. Le Rav local, Rabbi Naftali Katz, ainsi que les membres de son *Beth Din* décrétèrent un jour de jeûne et de prières. Ils priaient également toute personne détenant une information sur quoi que ce soit de suspect de venir en informer le *Beth Din* afin de tâcher de découvrir la raison de la colère d'Hachem et de l'épidémie, ainsi que les moyens de l'arrêter.

Deux citoyens vinrent alors rapporter à Rav Naftali les agissements étranges de l'un des Sages locaux, le Rav Chlomo Zalman Auerbach (grand-père du Rav 'Haïm Auerbach). "Chaque nuit, à minuit, affirmèrent-ils, Rav Chlomo Zalman sort de chez lui, une petite lampe en mains, et il se dirige vers la forêt, à l'extérieur de la ville. Nous avons donc décidé de le suivre discrètement mais, dès qu'il a pénétré dans la

forêt, il a disparu, et nous sommes rentrés en ville." Rabbi Naftali leur dit : "Je vais me joindre à vous cette nuit et nous éclaircirons cela !"

Cette nuit donc, le Rav et les deux hommes suivirent le Rav Chlomo Zalman dans la forêt, et ils le virent s'arrêter en un certain endroit. Il éteignit sa lampe, s'assit à même le sol et entama le *Tikoun 'Hatsot* en pleurant et en versant d'abondantes larmes. Nos trois hommes furent bouleversés par le ton et l'intonation de ces pleurs...Un élément les surprit toutefois : ils percevaient une voix supplémentaire, inconnue, psalmodiant le *Tikoun* en même temps que Rav Chlomo Zalman, alors qu'ils n'apercevaient personne à ses côtés.

Lorsqu'il acheva de dire le *Tikoun*, Rabbi Naftali l'interrogea : "Nous avons pu constater de nos propres yeux que tu es un homme saint. J'aimerais savoir : quelle est la voix que nous avons entendue dire avec toi le *Tikoun* ?" Rav Chlomo Zalman tenta de se dérober, mais le Rav



Torah-Box.com BETH-DIN MAGUID TECHOUVA

Tribunal Rabbiniqne Francophone, dirigé par Rav Zevouloun Perez

Jérusalem - Ramot D - 52 rue Mirsky - Tél: 02-37-41-515. E-mail : beth-din@torah-box.com



CAS DU BETH DIN

Réouven, professeur de Michna, a organisé pour ses élèves une sortie dans un parc d'attractions situé à 80 km de Paris. Le jour de la sortie arrive et le matin même, Réouven se sent mal. Il demande à son ami Chim'on d'accompagner les élèves au parc. Chim'on accepte mais comme il n'est pas motorisé, il emprunte la voiture de Réouven. Sur la route, à mi-chemin, un pneu crève. Chim'on va alors immédiatement acheter un nouveau pneu. Réouven doit-il rembourser à Chim'on les frais du pneu ou alors Chim'on uniquement paie le dommage, étant donné que la *Halakha* veut qu'un Choël (emprunteur) est responsable des dommages causés, même en cas de force majeure (Oness) ?



PSAK DIN

Réouven doit rembourser les frais à Chim'on.

Explication : Il est vrai qu'un emprunteur est responsable des dommages causés même en cas de force majeure (sauf dans *Méta mé'hamat mélakha oubé'alav 'imo*) mais tout cela s'applique uniquement lorsque l'emprunt se fait principalement au profit de l'emprunteur. A l'inverse dans notre cas, Chim'on n'emprunte pas pour son profit mais au contraire pour rendre service à Réouven, le prêteur. Chim'on est donc considéré comme un *Chalia'h* (envoyé). Or la *Halakha* fixe qu'un envoyé a le même titre qu'un *Chomer 'Hinam* (gardien gratuit) qui lui est dispensé de payer les dommages causés en cas de force majeure.

Précision : Bien évidemment, si le pneu s'est crevé à cause d'une négligence de la part de Chim'on (par ex., route non attribuée aux voitures standard), Chim'on devra payer le pneu comme un *Chomer 'Hinam* qui est responsable des dommages causés suite à une négligence. Ainsi, il en est de même de Chim'on qui est considéré *Chalia'h* (envoyé) auquel s'appliquent les mêmes lois que le *Chomer 'Hinam*. (Source : Baba Méts'a 94b et 96b ; Mordekhi 360 ; Choul'han 'Aroukh 340)

Rav Betsalel Abergel

NOTION DE LA SEMAINE :

Ouman - artisan professionnel

Stéphane a commandé un bijou sur mesure et pour être plus tranquille, il amène au bijoutier un bijou identique. Malheureusement, la bijouterie prend feu (sans aucune négligence de la part du bijoutier). D'après ce que nous venons d'apprendre, le bijoutier n'a pas le titre d'emprunteur car l'emprunt ne vise pas principalement son profit. Il ne devra donc pas payer le bijou. Cependant le bijoutier ne sera peut-être pas uniquement considéré comme un *Chomer 'Hinam* mais plutôt comme un *Chomer Sakhar*, dans un cas où sans ce bijou, il n'aurait pas pu recevoir ce travail. Ce statut aura une incidence dans un cas de vol banal, où alors le *Chomer Sakhar* doit payer (à l'inverse du *Chomer 'Hinam*), mais dans notre cas où il s'agit d'un Oness, même un *Chomer Sakhar* est dispensé de payer. Ce n'est que le Choël (emprunteur) pour son profit qui devra payer.



lui dit : "En tant que Rav de la ville, je t'enjoins de dire la vérité !"

A ces mots, Rav Chlomo Zalman répondit : "Depuis bien longtemps, j'ai l'habitude de m'endeuiller sur la destruction du Temple. Or, du Ciel, on m'a accordé un privilège : chaque nuit, le prophète Yirmiyahou me rejoint dans la forêt et nous disons ensemble le *Tikoun 'Hatsot*."

Le Rav demanda alors : "Puisque tu as cet insigne mérite d'organiser quotidiennement le *Tikoun* avec Yirmiyahou *Hanavi*, pourquoi ne l'interroges-tu pas sur la raison de cette horrible épidémie qui s'est abattue sur notre ville ?" Le Rav Chlomo Zalman promit de le faire le lendemain. Effectivement, il vint trouver Rabbi Naftali le jour suivant. Yirmiyahou lui avait révélé que le Temple devait en fait être détruit quarante années plus tôt. Pourtant, comme on respectait alors les synagogues et qu'on n'y parlait pas de futilités, il bénéficia d'un sursis de quarante années supplémentaires, et ce, malgré les mécréants que comptait cette génération !

En revanche, dès qu'on commença à bavarder dans les synagogues, le Temple fut détruit. Toutes les misères et souffrances que les Juifs ont vécues depuis lors sont la redoutable conséquence des bavardages dans les synagogues ! Le Rav de la ville organisa alors un grand rassemblement de la communauté dans la synagogue principale. Il fit un discours sur la crainte et le respect dû aux maisons de prières et leur fit part de la révélation faite à Rav Chlomo Zalman quant au motif de l'épidémie. Le public pleura à chaudes larmes et fut particulièrement sensible à ces propos. Chacun décida de prendre sur soi de ne plus prononcer aucune parole profane à la synagogue. Juste après cette décision unanime et collective, l'épidémie s'arrêta...

Rav Its'hak Zilberstein

Pour égayer votre table de Chabbath, commandez sans plus attendre les livres *Ahat Chaalti*, volume 1, 2 et 3 au : 02.37.41.515 ou www.torah-box.com/editions/



ELI HADDAD
LAW OFFICE & NOTARY



DROIT IMMOBILIER ISRAELIEN

Transactions Immobilières | Gestion Locative | Successions

Rédaction et signature
investissement locatif
Mise en ligne de la situation comptable
Assurances
Service clientèle francophone
Suivi du dossier à distance
sélection de locataires

ELI HADDAD AVOCAT ET NOTAIRE • YAI BEN SHABAT NISSIM AVOCAT ET NOTAIRE • AVITIT ZEHAVI AVOCAT ET NOTAIRE • SHLOMI ABUTZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • DORIT ANTEB AVOCAT ET NOTAIRE • SHAY ABUTZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • LIRAZ ATTIAS BEN SHABAT AVOCAT • SAGET KEINAN AVOCAT • ARIE BRENING AVOCAT • MA'RYAN ZAGURI AVOCAT • SHANI ELMALLAH AVOCAT • MYRIAM LASCARRE AVOCAT • VINATAN DOUBET AVOCAT

www.elihaddad.com 87/30 Rue Atsmaut, Ashdod ISRAEL | Tel: +972 (8) 8679910 | Contact: avocats@elihaddad.com



Filets de poisson à la provençale

Vous pourrez servir cette recette ensoleillée cette semaine précédent le jeûne du 9 Av, où nous avons l'habitude de ne pas consommer de viande. A déguster avec des pommes de terre sautées ou un riz basmati.

Ingrédients



Pour **4 personnes**



Temps de préparation : **5 mn**



Temps de cuisson : **10 min**



Difficulté : **Facile**

Réalisation

- Avant de commencer, placez les assiettes sur la cuisinière/plata pour les chauffer pendant la préparation.

- Préchauffez le four à 190°C.

- Dans un bol, placez les tomates séchées et l'échalote. Ajoutez-y la mayonnaise et le pesto et mélangez bien.

- Les filets n'étant pas d'épaisseur uniforme, voici un truc qui vous assurera une cuisson à point : coupez chaque filet dans la longueur en deux parties, séparant ainsi la moitié épaisse de la moitié plus fine.

- Déposez ces deux moitiés sur une plaque légèrement huilée et enduisez-les à leur tour d'un peu d'huile. Recouvrez de garniture. Inutile de saler, puisque la garniture l'est déjà.

- Faites cuire dans le tiers inférieur du four pendant environ 10 min selon la grosseur des filets (comptez 5-6 min par cm d'épaisseur), ou jusqu'à ce que leur partie supérieure soit colorée. Le temps nécessaire dépend non seulement de l'épaisseur des filets mais aussi de la température réelle de votre four.

- Les moitiés épaisses cuisant plus lentement que les moitiés fines, retirer ces dernières du four avant les autres et gardez-les au chaud en attendant.

- Servez sur les assiettes chaudes.

Bon appétit !

SOS Cuisine

Deux bonnes blagues & un Rebus !



Un automobiliste se fait arrêter par un flic sur l'autoroute.

Le policier : "Vos pneus sont trop lisses a l'avant, cela va vous couter 135 euros"

L'automobiliste : "OK, changez les, le garagiste m'en demande 250"

Ch'ah rentre chez lui et annonce très joyeusement à sa mère :



"Maman, tu ne devineras jamais mais je suis meilleur que la maîtresse.

- Ah oui ! Et pourquoi ?

- La maîtresse reste dans la même classe, et moi, je monte dans la suivante !"

Rebus
Par Chlomo Kessous

Si 3 personnes parlent de torah en mangeant c'est comme s'ils mangeaient à la table d'Hachem



REFOUA-CHELEMA
POUR LES MALADES DU 'AM ISRAEL

Prions pour la guérison complète de

**Dolly Hanina
bat Aliza**

**Yonathan
Ephraïm ben
Messaouda**

**Rouhama
bat Beya**

**Adam
ben Rivka**

**Cécile
bat Freha**

**Elie
ben Hanna**

**Eva
bat Alice**

**Jennifer Gaby
bat Corine**

**Sarah bat
Yael Braha**

**David
ben Rahel**

**Ruth
bat Mazal
Fortunee**

**Chelomo
ben Simha**

**Simha
bat Rahel**

**Yts'hak
Jacques ben
Juliette**

**Chlomo 'Hay
ben Guila**

Vous connaissez un malade ? Envoyez-nous son nom
www.torah-box.com/refoua-chelema



Editions Torah-Box
présente

Olivier découvre le judaïsme



81^{re}

Olivier est un jeune parisien branché qui ne s'est jamais posé de questions sur la vie, le jour où la sienne va basculer : on lui révèle qu'il est juif... Commence alors pour Olivier une longue quête existentielle qui va le mener vers un voyage au cœur de son identité, sous forme d'un dialogue entre lui et son

mentor, Rav Lévy. Au fil des chapitres rythmés par les questions et les réponses percutantes des deux hommes, le Rav Guenoun aborde tous les sujets qui précèdent à la foi. Ce livre saura sans aucun doute étancher la soif de toute personne en quête de vérité !

Commandez dès maintenant !

- Internet** (carte bancaire) www.torah-box.com/editions
- Téléphone** 01.80.91.62.91 (France) - 077.466.03.32 (Israël)

VOTRE CAFÉ DU CHABATH MATIN ? C'EST AVEC NOAM*

*NOAM = PLAISIR



Service client
efficace et
disponible



Economie
d'énergie



Nouveau !
Large choix
de coloris



De l'eau
chaude tout
le Chabath



Système de
sécurité pour
enfants

Avec le minibar à eau Noam 1, profitez d'eau chaude et d'eau fraîche tout le Chabath. Grâce à son système de verrouillage exclusif, vos enfants restent en sécurité.

Pour tout achat
d'un minibar à eau,
recevez un blender
à fruits haute qualité
EN CADEAU !



Contactez votre revendeur le plus proche

053-941-5652



ניופא

Perle de la semaine par  Torah-Box

"Si tu vois ton ami fauter, assure-toi d'abord que tu ne commets pas
toi-même cette faute..." (Rabbi Ya'akov Yossef de Polnau)